

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-255

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue de Nesmond à l'occasion de travaux de réhabilitation de l'hôpital pour remplacer les menuiseries extérieures bois nécessitant l'utilisation d'une petite grue,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 25 avril 2024 au 27 avril 2024,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera **interdite du 25 avril 2024 au 27 avril 2024 sauf pour les riverains** :

- *Rue de Nesmond, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

